

République Démocratique du Congo**AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DE LA
PRESTATION DE COOPERATION EN COURS DENOMMEE
« Programme de micro-interventions » du 22 juin 2001****NI : 19100/11
N° CTB : RDC/01/006**

Vu la convention de mise en œuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Programme de micro-interventions – NI : 19100/11 », signée le 22 juin 2001 entre l'Etat belge, représenté par le Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, et la Coopération Technique Belge, représentée par Monsieur Luc D'Haese, en sa qualité de Délégué à la gestion journalière, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'avenant n° 1 à la Convention de mise en oeuvre, signé le 20 juillet 2001 entre l'Etat belge, représenté par le Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement et la Coopération Technique Belge, représentée par Monsieur Luc D'Haese, en sa qualité de Délégué à la gestion journalière, ci-après dénommé « l'Avenant n° 1 » ;

Vu la demande de l'Etat belge, représenté par le Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement, d'exécuter un volet du « Programme de micro-interventions » à Kisangani pour un montant de 5.000.000 BEF, notifié à la Coopération Technique Belge le 10 décembre 2001 ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT**Article 1^{er}
Objet de l'avenant**

L'article 1^{er} de la Convention de mise en œuvre, signée le 22 juin 2001 est complété comme suit :

L'Etat belge charge la Coopération Technique Belge de l'exécution d'un volet du « Programme de micro-interventions » à Kisangani.

Le prix pour l'exécution de ce volet est de 123.946,76 € (cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euro et septante-six centimes).

Toutes les autres dispositions de la Convention de mise en oeuvre du 22 juin 2001 restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le *12* décembre 2001, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour la CTB,

~~Jean-Pierre LUXEN
Directeur Operations~~

AD
~~Albert DALCQ
Délégué à la gestion journalière.~~

Pour l'Etat belge,

Eddy Boutmans,
Secrétaire d'Etat à la Coopération au
Développement

Visa : OK

P. GRESA
P. GRESA
Commissaire du Gouvernement
11/10/2002

(Signature)